

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 JANVIER 2021**

Présents : MMS SONREL GESQUIERE PYTHON DUJARDIN ALLALA LARIDANT GRUCKER
LOUIS VILLAUME RUYER DARGENT PIERRE
MMES CHERY-GAUDRON OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET LEROY PENAROYAS
CARRASCO LEGRAS CARPENTIER AUBURTIN

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme EHLING représentée par M. DARGENT
M. ALLALA représenté par M. GESQUIERE

AFFAIRES GENERALES :

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020**
 - *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

- **Approbation du mandat au centre de gestion pour le lancement de la consultation pour le renouvellement du contrat groupe « mutuelle santé » des agents (à partir du 01/01/2022).**

Mme l'adjointe déléguée aux affaires financières et administratives indique que le marché groupé porté par le centre de gestion 54 (CDG54) pour l'accès à la mutuelle santé des agents des collectivités arrive à terme au 31 décembre 2021.

En vue du renouvellement, le CDG54 va lancer un nouveau marché et demande à la collectivité l'autorisation d'agir en son nom en lui donnant mandat.

Il est donc proposé de confier au CDG54 le mandat pour lancer cette consultation.

FINANCES :

- **Rapport d'Orientations budgétaires.**

M. le Maire précise que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants. Néanmoins il est important que le conseil puisse avoir une bonne vision de l'état financier de la commune et puisse se projeter sur plusieurs années.

Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte qui va fortement l'impacter. Dans les éléments qui vont peser cette année il y a bien sûr la crise sanitaire. Le début de ce mandat municipal en a été fortement marqué, avec le premier confinement déclaré avant la réunion du premier conseil municipal. Confinement qu'il a fallu gérer avec les services de la commune, pour mettre en place un service minimum, en particulier pour l'Etat civil et l'accueil des enfants des personnels soignants, la réponse aux questions et inquiétudes de nos concitoyens, organiser également l'adaptation des modalités de travail des agents de la commune, gérer la sécurité des résidents de la résidence autonomie. Cela explique aussi que d'autres projets ont dû être mis en suspens. La mobilisation des élus, des agents et des bénévoles a été exemplaires pendant cette période pour soutenir les personnes fragiles.

A l'automne avec le deuxième confinement, le soutien à l'économie locale et aux associations est devenu un enjeu important. Des rencontres ont été organisées avec les acteurs économies et associatifs pour adapter le soutien de la commune à leurs besoins.

Le bilan financier de l'année est impacté par ce contexte :

Budget du SIS : +3 000 €,

- Surcoût global qui résulte d'un équilibre entre des dépenses supplémentaires en produits d'entretien et des dépenses moindres liées à la période de confinement (notamment la suspension des transports scolaires et la baisse de consommation d'eau).

Budget du CCAS : +5500euros environ

- Dépenses de masques pour le début du premier confinement, avant l'arrivée des masques pris en charge par l'Etat

Budget général de la commune : +22 000€

- Dépenses de produits d'entretien, de masques dans le cadre de groupements de commande avec l'association des maires et avec le conseil départemental
- Dépenses de personnel liées au recrutement d'un agent supplémentaire pour la désinfection des espaces au bassin de plein air
- Perte de recettes de locations de salles (-10 000€, en particulier pour la salle Jean Ferrat)
- Économies liées aux manifestations annulées (feu d'artifice, etc.)

Budget enfance jeunesse accuse les surcoûts les plus élevés : +23 000€

- Économies liées aux repas non achetés pour la cantine
- Dépenses de produits d'entretien,
- Dépenses de personnel liées au recrutement d'animateurs supplémentaires pour encadrer les enfants dans le respect du protocole sanitaire

Perte de recettes non perçues pendant la période de confinement (environ 60 000€) alors que la rémunération du personnel a été maintenue sans système de chômage partiel comme cela a été mis en place pour le secteur privé.

Budget Chalet de Bussang : +6000€

- Baisse des recettes en raison de la baisse de fréquentation de près de 20 000 € mais parallèlement baisse des charges variables d'accueil.

Au total le bilan de cette année semble représenter un surcoût d'environ 60 000€ pour l'ensemble des budgets de la collectivité. Les conséquences sur les années à venir, d'un point de vue financier, risquent de se faire sentir dans la baisse d'activité des entreprises, voire la disparition de certaines d'entre elles, avec donc une baisse des impôts de production perçus auprès d'elles (CFE et CVAE).

Analyse de l'évolution des équilibres financiers de la commune entre 2016 et 2020 :

- Les dotations de péréquation : la dotation de solidarité rurale a fortement augmenté ces dernières années.
- Le montant perçu au titre des impôts a augmenté suite à la révision annuelle par l'État des valeurs locatives et suite à l'arrivée de nouveaux habitants.
- Pour la taxe d'habitation par contre les montants n'évolueront plus puisque l'État, en la supprimant, a gelé les montants sur l'année 2017 pour le versement des compensations.
- Les dépenses de fonctionnement sont stables depuis une dizaine d'années, du fait d'une gestion rigoureuse des dépenses du quotidien, avec une négociation au plus juste des contrats et devis.
 - Le départ en retraite de 2 agents, pourtant remplacés, ont réduit significativement la masse salariale,
 - Pour les achats et charges externes : légère baisse du fait de travaux en régie de moindre envergure financière par rapport aux années précédentes (projets de l'année : mur du cimetière)
 - Charges de gestion courante : subventions aux associations, dotation CCAS, budget enfance-jeunesse, chapitre sur lequel la commune doit s'adapter aux besoins des structures.

Au global l'excédent brut d'exploitation est bon et reste stable. Sur 100 euros reçus, 23 euros peuvent être dégagés une fois les dépenses de fonctionnement réglées, pour financer les projets d'investissement et le remboursement de l'emprunt. Au niveau national ce taux est en moyenne de 19% pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Concernant la section d'investissement,

L'augmentation des dotations extérieures est due aux premières subventions touchées, Pas d'emprunt en 2020. Les dépenses concernent principalement la salle socioculturelle - environ 700 000€ dépensés cette année.

Situation de la dette :

Au 31/12/2020, l'encours de la dette est quasiment équivalent à celui de 2016 alors qu'un emprunt nouveau a été réalisé entre deux. Le ratio d'endettement est de 0.63, la charge de la dette doit être inférieure à 20% et elle est à moins de 8%. Le ratio le plus important est la capacité de désendettement – il correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si l'intégralité de l'excédent de fonctionnement y était consacré. La commune est à 2 ans et 9 mois. Jusqu'à 8 ans, la situation est considérée comme saine. Damelevières peut donc en toute sérénité réfléchir aux projets d'investissement de 2021 et des années suivantes. Cette situation saine des comptes de la commune est d'autant plus importante que les dotations d'Etat comme les subventions à nos projets ne sont pas garanties à l'avenir.

Les leviers d'action pour continuer à préserver cette situation saine :

➤ EN FONCTIONNEMENT :

C'est d'abord la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les mutualisations sont également une voie d'avenir. Des tentatives ont été mises en place à l'échelle intercommunale, notamment pour des marchés à passer en commun (marchés à bon de commande), qui sont malheureusement en suspens.

La renégociation du contrat Enfance-jeunesse avec la CAF aura un impact fort sur le budget 2021. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est également un chantier en cours, du fait de la pyramide des âges de nos agents. Cela peut entraîner des coûts à court terme pour assurer le transfert des compétences.

Enfin le projet de budget participatif évoqué durant la dernière campagne municipale sera mis en place dès cette année.

➤ EN INVESTISSEMENT :

Les 3 projets phares de voirie ont été votés en décembre ;

A la résidence le changement des dernières huisseries anciennes est prévu

A la salle domenichini, un projet de rénovation énergétique est à l'étude et pourrait y être éligible au contrat de relance qui sera porté par le PETR du Pays Lunévillois

L'aménagement de la zone de loisirs sera également poursuivi sur les espaces extérieurs

Des équipements sont prévus au service technique pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Les projets pour les années à venir :

Au niveau du développement de la commune, le projet politique est d'engager la commune dans la démarche « Agenda 2030 ».

Au niveau social les projets consistent à relancer les activités de la résidence autonomie ; de poursuivre le soutien aux familles en difficultés (aujourd'hui environ 65 foyers sont suivis par le CCAS).

Au niveau enfance-jeunesse, le projet d'animation sur les addictions et la mise en place du conseil municipal des jeunes sont les deux projets phares.

Concernant les 40 000euros de soutien aux acteurs du territoire impactés par le COVID, une partie a été utilisée pour le soutien aux personnes en difficultés et aux commerces de proximité via les bons « solidarité COVID ». Maintenant que les impacts de la crise sanitaire sont mieux appréhendés, l'utilisation de ce fonds de soutien pourra être affiné d'ici le vote du budget. Les actions menées doivent être finement réfléchies pour répondre au mieux aux besoins.

Pour 2022-2023 la poursuite de l'aménagement de la route de Blainville pourra être réfléchi (phases 2 et 3 de la création de voie douce).

M. DARGENT demande si l'enveloppe de 40 000€ sera reportée sur 2021. Certains commerçants sont en difficulté et trop attendre risquerait d'aggraver leur situation.

M. le Maire indique que les aides directes aux entreprises ne sont pas de la compétence des communes, ça leur est interdit. Il faut donc réfléchir autrement, comme cela a été fait avec les bons d'achat du CCAS.

Par exemple à la communauté de communes, en tant que Vice-président, la proposition a été faite de les exonérer de la redevance d'ordures ménagères. Cela a été refusé. Un fonds de 35 000euros de la CC3M a été voté pour alimenter le fonds « Résistance » mais il s'agit de prêts uniquement.

M. le maire précise qu'en ce moment de nombreuses aides existent, il convient de se mobiliser en prenant en compte ce qui existe et l'évolution des difficultés dans le temps de entreprises, mais aussi des associations employeuses, de salariés qui ont pu être mis en chômage partiel, et d'autres situations dont on a une moins bonne connaissance. Cette enveloppe votée sera utilisée, ce ne sera pas qu'un effet d'annonce.

URBANISME :

- **Classement dans le domaine public de la voirie créée par le SIVU de la Zone des Sables et autorisation de transfert du domaine public communal au domaine public départemental.**

M. le Maire rappelle au conseil que la route des Sables a été aménagée par le SIVU des Sables, et que le département entretient cette voirie depuis sa création, sachant que cet ouvrage routier devait être classé dans le domaine public routier départemental.

La dissolution du SIVU donne compétence à la commune pour déclasser la route des sables du domaine public routier communal en vue d'autoriser le transfert de cette voie dans la voirie départementale.

Sont concernées les parcelles :

<i>N° parcelles</i>	<i>Surface</i>	<i>N° parcelles</i>	<i>Surface</i>
AC n°21	102 m ²	AC n°22	603 m ²
AC n°24	41 m ²	AC n°26	4 m ²
AC n°28	3 m ²	AC n°30	5 m ²
AC n°31	107 m ²	AC n°33	183 m ²
AC n°34	46 m ²	AC n°36	72 m ²
AC n°37	16 m ²	AC n°39	360 m ²
AC n°41	255 m ²	AC n°43	11 m ²
AC n°45	112 m ²	AC n°46	79 m ²
AC n°47	42 m ²		

Conformément aux articles L.3112.1 du Code général de la propriété des personnes publiques et L 131-4 du Code de la voirie routière, il n'est pas nécessaire qu'une enquête publique soit diligentée sur ce type de déclassement, la voirie restant affectée à l'usage public.

Le transfert de gestion deviendra effectif à la signature du procès-verbal de remise par la commune au département.

M. le Maire propose d'accepter ce classement et d'autoriser ce transfert de voirie.

- *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

- **Classement dans le domaine public communal de la parcelle AH n° 131 (6 m² constituant une emprise de la RD 1D) et autorisation de transfert du domaine public communal au domaine public départemental.**

M. le Maire informe le conseil qu'il a été constaté que la parcelle AH n° 131 d'une surface de 6 m², propriété de la commune, constitue une emprise de la RD 1D, propriété du conseil départemental. A ce titre, il convient de la classer dans le domaine public communal afin d'autoriser le transfert du domaine public communal au domaine public départemental. M. le Maire propose d'autoriser ce classement dans le domaine public communal puis le transfert dans le domaine public départemental.

- *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

ENVIRONNEMENT

- **Demande de subvention pour l'achat de matériel de débroussaillage alternatif.**

M. l'Adjoint en charge de l'environnement rappelle au conseil l'engagement de la commune depuis plusieurs années dans une démarche écologique de gestion de ses espaces verts, dont la démarche « Zéro phyto », qui lui a valu une reconnaissance au titre du label « Commune Nature ». Dans ce cadre il est proposé d'investir dans du matériel de désherbage alternatif au traitement chimique.

L'agence de l'eau se mobilise aux côtés des collectivités en lien avec les associations (Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles FREDON) pour permettre aux gestionnaires d'espaces de réduire fortement, voire de supprimer, l'usage de pesticides dans leur commune.

Les aides de l'agence de l'eau concernent les études (gestion différenciée, plans de désherbage), les investissements (matériels alternatifs au désherbage chimique, mise en place de lutte biologique...), et les actions de sensibilisation de la population et de formation des agents communaux

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'achat de matériel de désherbage alternatif selon le plan de financement suivant :

Matériel	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant	% du HT
Outillage électrique	9 588,43	11 506,12	Agence de l'eau Rhin Meuse	6677,39	50%
Tapis Sédum	840	1 008	autofinancement	6677,39	50%
Désherbeur Ripagreen	2 340€	2 808			
Outils de sensibilisation des habitants (panneaux d'information)	586,34€	703,60			
TOTAUX	13 354,77	16 025,72		13 354,77	100%

- *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

- **Engagement dans la certification de la gestion forestière communale PEFC.**

M. l'Adjoint en charge du patrimoine rappelle au conseil l'engagement de la commune depuis plusieurs années dans une démarche écologique de gestion de ses espaces. La forêt communale peut bénéficier de la certification PEFC qui consiste en un respect de critères de gestion forestière durable.

Il est donc proposé d'engager la commune dans la certification forestière PEFC pour une durée de 5 ans, auprès de l'entité d'accès à la certification PEFC Grand Est et d'accepter que cette participation soit rendue publique.

- *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement de l'entrée de la ville route de Blainville**

Modification du plan de financement suite à une erreur d'un montant (en gris) :

DEPENSES H.T.		RECETTES		
			montant sollicité	part du projet total
Voie douce	158 560,00	Partenaires sollicités		
<i>Travaux préparatoire</i>	23 550,00	ETAT : DETR	217 627,00	40 %
<i>Voirie</i>	109 410,00	Amendes de police	40 000,00	7 %
<i>Mobilier, protection voie douce</i>	13 400,00	Conseil Départemental - CTS 20% des dépenses éligibles voie douce: 0,20 x 158560	31 712,00	6 %
<i>Aménagement paysager</i>	12 200,00	Conseil Régional 30% des dépenses éligibles voie douce: 0,30 x 158560	47 568,00	9 %
Sécurisation RD1	345 607,50	ETAT : DSIL 40% des dépenses éligibles voie douce: 0,40 x 158560	63 424,00	12 %
<i>Travaux préparatoire</i>	46 450,00	sous total financements	400 331,00	74 %
<i>Voirie</i>	241 512,50			
<i>Mobilier, protection</i>	3 400,00	Autofinancement	143 736,50	26 %
<i>Aménagement paysager</i>	13 345,00			
<i>Assainissement eau Pluviale</i>	40 900,00			
sous-total travaux (montant de l'estimatif global)	504 167,50			
Maîtrise d'œuvre	29 900,00			
Frais annexes	10 000,00			
TOTAL	544 067,50	TOTAL	544 067,50	100 %

- *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

- **Motion pour la réouverture du guichet de la gare de Damelevières**

Lors de la fermeture du guichet SNCF, cela devait être temporaire. Mais les intentions ont déjà été précisés côté direction SNCF de fermer à termes ce guichet. Il serait grave que la situation de crise sanitaire soit mise à profit pour fermer ce service public sans aucune concertation locale.

M. le Maire propose au conseil l'adoption de la motion suivante qui sera transmise à la direction de la SNCF et aux services de l'Etat.

MOTION POUR LA REOUVERTURE DU GUICHET SNCF

Le chef de l'État s'est engagé, lors de l'annonce du deuxième confinement, à maintenir accessible et ouvert les guichets de service publics.

La direction régionale de la SNCF avait décidé d'une fermeture de ce service dans plusieurs gares durant la période de confinement. Alors que celui-ci a été levé depuis plusieurs semaines, le guichet de la gare SNCF de Blainville-Damelevières est toujours fermé.

Il est pourtant un service essentiel pour les usagers de la SNCF.

Le conseil municipal de la commune de DAMELEVIÈRES :

- sollicite la réouverture immédiate du guichet SNCF ;
- demande au gouvernement, face aux enjeux environnementaux et économiques, un plan de relance plus important que celui engagé pour soutenir le développement du transport ferroviaire des voyageurs et des marchandises ;
- soutient les démarches du syndicat CGT des cheminots de Blainville-Damelevières pour obtenir la réouverture des guichets.
 - *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

● **Motion pour le soutien des collectivités locales à la campagne de vaccination nationale**

M. le Maire indique qu'à ce jour le centre de vaccination de Lunéville peut vacciner 1000 personnes par semaine. Le territoire lunévillois comptant 7500 personnes de plus de 75 ans, il faudra 7.5 semaines pour les vacciner, si tant est qu'elles puissent se déplacer à Lunéville. Seulement après la vaccination pourra être proposée aux autres personnes à risques.

Sans déconcentration de ces centres de vaccination au plus près des habitants, la vaccination massive indispensable à la lutte efficace contre la pandémie ne pourra être mise en œuvre à temps.

M. le Maire propose au conseil l'adoption de la motion suivante qui sera transmise au Sous-Préfet, au Préfet et à l'ARS.

MOTION POUR LE SOUTIEN DES COLLECTIVITES LOCALES A LA CAMPAGNE DE VACCINATION NATIONALE

La campagne de vaccination nationale a démarré sous la houlette des services de l'Etat à la toute fin 2020.

Elle se déploie à un rythme qui ne semble aujourd'hui à pas à la hauteur des attentes de Français et des enjeux de la pandémie face à laquelle nous nous trouvons. Et ce malgré l'engagement des services de l'Etat dans le Département pour l'assurer au mieux de leurs moyens.

Les collectivités locales comme les professionnels de santé sont prêts à s'engager aux côtés des services de l'Etat afin d'accélérer cette démarche. Les professionnels de santé de Damelevières l'ont confirmé auprès de M. le Maire.

Afin de répondre aux enjeux, le conseil municipal de la commune de DAMELEVIÈRES :

- Enjoint le gouvernement à mettre les moyens afin de déployer la campagne de vaccination à la hauteur des besoins ;
- Offre de mettre à disposition de cette campagne de vaccination des locaux, des moyens logistiques, et au besoin des agents pouvant venir en appui des professionnels de santé ;
- Se tient prêt à diffuser les informations nécessaires auprès des habitants afin de leur permettre d'accéder au mieux, pour ceux qui le souhaitent à la vaccination.
 - *Approbation à l'unanimité des voix exprimées.*

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	
LARIDANT	Gilles	
PENAROYAS	Fanny	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	
RUYER	Julien	
DARGENT	Olivier	
EHLING	Armelle	